Communiqué de presse

Procès « Yalisika »:
tous les acteurs doivent être à la barre

Kinshasa, le 15 juillet 2015 - Près de 6 semaines après l'ouverture du procès « Yalisika » par la Cour Militaire de Mbandaka, les procédures peinent toujours à avancer. Alors que la reprise du procès, suspendu depuis un mois, est annoncée, ASF appelle à ce que les audiences se déroulent dans des conditions assurant l'établissement de la vérité et l'identification de toutes les responsabilités. Pour ce faire, toutes les parties concernées ou supposées impliquées dans les faits en examen doivent effectivement participer au procès. Ce procès relatif à l'attaque sur le village de Yalisika commise en mai 2011 est un enjeu majeur pour les communautés directement touchées par l'exploitation forestière et industrielle en RDC.

Pour rappel, le 2 mai 2011, quelque 60 policiers et militaires entrent dans le petit village de Bosanga situé dans le groupement de Yalisika, en province de l'Equateur. Lors de cette opération de grande ampleur et organisée, des crimes graves sont commis : viols, coups, torture et destruction de biens.

La question du rôle de la Société Industrielle et Forestière du Congo (SIFORCO) à cette opération demeure au cœur des éléments qui doivent être clarifiés dans le cadre de ce procès. Selon plusieurs témoins, cette intervention aurait en effet été commanditée par la SIFORCO, opérant dans la région depuis 1993. Elle constituerait des représailles aux actions des villageois qui avaient saisi certains biens de l'entreprise pour la forcer à engager un dialogue quant à la réalisation de ses engagements à caractère social envers la communauté.

La SIFORCO a été appelée à comparaitre dans cette affaire. Cependant, elle semble avoir fait le choix de ne pas vouloir participer aux débats et ainsi à l'établissement de la vérité. La stratégie actuelle de ses avocats a en effet été de recourir à des incidents procéduraux pour éviter d'être appelée à la cause. C'est ce qui avait du reste entraîné la suspension du procès.

ASF regrette cette attitude de la part de la Siforco qui prétend pourtant n'avoir aucune responsabilité dans les crimes commis à Yalisika. Il est essentiel dans l'intérêt d'une justice équitable que la Cour Militaire puisse examiner les faits dans leur globalité, en entendant tous les acteurs qui seraient impliqués.

A défaut, les victimes risqueraient de ne pas bénéficier d'un procès permettant de faire effectivement la lumière sur toutes les responsabilités impliquées et garantir ainsi la non-répétition de tels actes criminels.

« Pour les victimes de l'attaque, la participation de la SIFORCO dans les procédures judiciaires est un élément incontournable du processus en justice » affirme Josselin Léon,

Chef de Mission d'ASF en RDC. « Elle détient un rôle important dans les tensions qui ont précédées la commission des crimes. Sa comparution en tant que partie est essentielle à l'établissement de la vérité » ajoute-t-il.

Depuis 2012, ASF a mené des missions de collecte de récits, d'identification des victimes et de sensibilisation à participer aux procédures.42 victimes se sont constituées parties civiles et ont donné procuration au collectif d'avocats soutenu par ASF pour défendre leurs intérêts.

Contact :

Dominique Kamuandu,
Coordinateur de programme Justice Internationale
Avocats Sans Frontières - République démocratique du Congo
rdc-cp2@asf.be